

Délibération relative aux

**Tarifs pratiqués par la CCI Rochefort et Saintonge
à compter du 1^{er} janvier 2014**

Les tarifs des prestations pratiqués par la Chambre de commerce et d'industrie Rochefort et Saintonge sont fixés soit par la CCI, soit par la CCI Poitou-Charentes, soit par CCI France. Certains tarifs pourront donc faire l'objet d'augmentation en cours d'année.

- Le document remis en séance reprend l'ensemble des prestations et les tarifs pratiqués pour l'année 2014 pour :
 - o Les prestations délivrées par le Département **Services aux entreprises**
 - o Les prestations délivrées par **l'IEQT et ISAAP** et, en matière de formation continue, du **CFA Commerce de Saintes**
 - o Les **locations de salles** (*identiques à ceux de 2013*)
- L'ensemble des prestations et les tarifs relatifs aux **formations continues de la CCIRS**, y compris les **Autodiagnostic**s, figurent dans le catalogue 2014 (remis en séance)
- L'ensemble des prestations et les tarifs relatifs aux **espaces publicitaires** de la **Saintonge Eco**, le magazine de la CCIRS, figurent dans le document remis en séance. *Pour information, le chiffre d'affaires des insertions publicitaires a représenté environ 50 000 €, en 2012. Il est proposé une augmentation de ces tarifs de 1 % pour 2014. (+ 1,5 % en 2011, + 2,5 % en 2012, + 2% en 2013).*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des documents mentionnés, approuve l'ensemble des tarifs pratiqués par la CCIRS.

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 21 novembre 2013, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	28
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	15
Nombre de membres élus présents	16
Nombre de votants	16
Nombre de voix POUR	16
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Roland CAILLET

Jean-Claude DELAUNE

Vice-président Secrétaire

Président